

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE

Verbatim de la *séance ordinaire du 9 mars 2021*

À 20 h 00, monsieur le maire fait part que la séance se tient par voie de téléconférence considérant le décret du gouvernement du Québec numéro 177-2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois, et tous les autres décrets subséquents prolongeant cet état d'urgence et l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux.

Les présences sont notées. Tous les élus sont présents à l'exception de monsieur le conseiller Carl Verreault.

Monsieur le maire mentionne la présence du directeur général Michel Bertrand ainsi que celle de madame Claudia Baril, directrice générale associée.

1- Période de recueillement

Monsieur le maire demande au DG de procéder au moment de recueillement. Ce dernier fait lecture du mémento prévu à cette fin.

2- Adoption de l'ordre du jour

Le maire demande si l'ordre du jour proposé et dont tous les conseillers et conseillères ont pris connaissance peut être adopté tel quel et procède au vote et acceptent ainsi l'adoption de l'ordre du jour.

3- Approbation des comptes payés et à payer

Le maire demande si l'ordre du jour proposé et dont tous les conseillers et conseillères ont pris connaissance peut être adopté tel quel et procède au vote et acceptent ainsi l'adoption de l'ordre du jour.

4- Adoption de procès-verbaux

Il est rappelé par monsieur le maire qu'il s'agit des documents que les élus ont déjà reçu en préparation de la présente séance. Il énumère les procès-verbaux à être adoptés. Les élus votent leur adoption à l'unanimité.

5- Services spécialisés – Sauvetage en hauteur et espaces clos

Monsieur le maire mentionne que c'est une question qui a été bien analysée et qu'en soupesant les avantages et les inconvénients de ce qui a été proposé, il vaut mieux ne pas signer d'entente et d'y aller à

la pièce s'il y a besoin, ce qui n'a pas été le cas ces dernières années. Les élus votent l'adoption de cette résolution à l'unanimité.

6- Relevé de soumissions et attribution du contrat – Prolongement du trottoir

Monsieur Pleau mentionne que nous avons eu de l'intérêt pour notre projet de la part de 5 entreprises, ce qui a favorisé la concurrence. Le prix du plus bas soumissionnaire est d'ailleurs inférieur à l'estimation de notre ingénieur. Madame Baril est appelée à énumérer les soumissions reçues et leurs montants.

| Entreprises | Total sans les taxes | Total incluant les taxes |
|--------------------------------|-----------------------------|---------------------------------|
| Les Entreprises C. Sauvé inc. | 76 143,05 \$ | 87 545,47 \$ |
| Pavages D'Amour | 85 050,00 \$ | 97 786,24 \$ |
| Les Pavages Théoret inc. | 87 848,00 \$ | 101 003,24 \$ |
| Ali Excavation inc. | 94 420,71 \$ | 108 560,21 \$ |
| Environnement Routier NRJ inc. | 115 555,00 \$ | 132 859,36 \$ |

Il est par ailleurs mentionné que Luc Brouillette, ingénieur-conseil de la municipalité a procédé à l'analyse des soumissions et qu'il en est arrivé à la conclusion que la plus basse soumission reçue est conforme au devis qu'il avait préparé pour cet appel d'offres.

Monsieur le maire demande aux élus s'ils ont des questions avant de procéder au vote. Le vote est tenu et la résolution accordant le contrat à Les Entreprises C. Sauvé inc. est adoptée à l'unanimité.

7- Adoption du règlement no 143-2 modifiant le règlement de construction

Monsieur Pleau demande à madame Baril de résumer ledit règlement et demande si les élus ont des questions avant de procéder au vote. Ce règlement est adopté à l'unanimité.

8- Avis de motion – Règlement RMH 330-2021 relatif au stationnement

Monsieur Pleau mentionne que la municipalité doit adopter ce règlement RHM qui est à toute fin pratique le même pour toutes les municipalités de Vaudreuil-Soulanges. Monsieur le conseiller Carl Dupras donne l'avis de motion.

9- Avis de motion – Règlement no 212 relatif à l'usage de l'eau

Monsieur le maire Pleau rappelle aux élus qu'il s'agit de l'un des règlements qui étaient en élaboration depuis environ le milieu de l'année 2020. Celui-ci reste à être adopté mais qu'au préalable un avis de motion doit être donné par un élu. Monsieur le conseiller Claude Gravel donne l'avis de motion.

10- Correspondance

L'unique correspondance à être déposée à la présente séance est celle relevée par madame Claudia Baril et provenant de la CPTAQ où cet organisme fait mention d'un changement d'orientation de la décision dans un dossier déjà transmis.

11- Questions de l'assistance

COVID-19 – Zone rouge – Aucune assistance – Séance à huis clos. Une question a été acheminée avant la séance par courriel de la part d'une citoyenne, madame Rault. Sa question concerne les données budgétaires 2021. Puisqu'il s'agit d'une question d'ordre plutôt « technique » et qui pourrait nécessiter davantage d'informations qui sont à la portée de l'administration, monsieur le maire demande au directeur général d'entrer en communication avec la citoyenne pour lui fournir les éléments de réponses à sa question et de lui en faire rapport par la suite.

12- Levée ou ajournement de la séance

Monsieur le maire mentionne que tous les points à l'ordre du jour ont été traités et demande aux conseillers s'ils souhaitent lever la séance. Les élus votent unanimement afin de lever la séance à 20 h 21.